

Ressources Humaines

REF : DRH2013025

Signataire : BC/NH

Séance du Conseil Municipal du 21/02/2013

RAPPORTEUR : Evelyne YONNET

OBJET : Personnel communal : approbation du principe de la désignation d'un prestataire pour la mise en œuvre de la communication interne au moyen d'un marché public

EXPOSE :

Aubervilliers compte près de 1800 agents travaillant dans des sites géographiquement éloignés. Se doter d'outils de communication interne adaptés est dès lors un enjeu fort afin que chaque agent puisse avoir accès à l'information nécessaire tant à sa pratique professionnelle qu'au partage d'une culture d'administration commune. La communication interne est ainsi tout autant un vecteur d'informations essentielles au déroulement de la carrière des agents (par exemple en communiquant sur les évolutions statutaires) qu'un support de cohésion d'équipe (par exemple en partageant l'information sur le déploiement des projets municipaux nécessitant un travail transversal entre les services).

La diversité des supports d'information doit permettre de toucher le plus grand nombre d'agents possible. Le déploiement de nouveaux outils autour des nouvelles technologies de l'information décuple les potentialités d'échange et de communication : mis en place depuis l'été 2012 et développé en 2013, l'intranet, technologie du web, permet ainsi de renforcer le caractère interactif de la communication. De descendante, la communication se fait plus collaborative. En témoigne par exemple le blog mis en place à l'occasion des Rencontres du Maire fin 2011 qui a permis de recueillir librement les questionnements des agents et d'y apporter les réponses attendues.

La Municipalité a ainsi apporté plusieurs évolutions au dispositif de communication entre la ville et ses salariés. Un précédent marché public a permis de forger un socle de repères pour les agents qui d'ores et déjà est un élément fort de l'identité professionnelle collective.

Le dispositif de communication interne s'articule autour de quatre supports différents.

1. Un support mensuel, joint à la fiche de paie, qui vise, de manière réactive, à donner des informations utiles ou techniques sans traitement journalistique : mouvements au sein des services, informations statutaires, avis de concours ou de formation, postes à pourvoir etc... Ce support prendra la forme d'un recto-verso rédigé par les équipes de la DRH et imprimé par les moyens techniques internes de la Direction de la Communication.
2. Le journal du personnel, qui restera trimestriel et qui traitera des informations relatives aux grandes évolutions de l'administration communale, à la connaissance des services et des projets, à la découverte des agents etc... Ce journal laisse une place importante à la parole des agents. Il

accueil, dans le même esprit, une tribune accordée aux organisations représentatives du personnel.

3. La refonte du site intranet qui a abouti il y a quelques mois, incluant de l'information immédiate, une base de données de textes de référence, et prochainement des accès directs à des outils collaboratifs. Ce site peut permettre de développer les liens vers les sites des organisations syndicales représentatives, le COS ou liés à des projets particuliers.
4. Le dispositif d'accueil des nouveaux recrutés sera également réactivé grâce à un livret d'accueil, ainsi que l'organisation deux fois par an d'une journée de découverte de l'administration communale et du territoire.

Enfin, un certain nombre d'actions plus ponctuelles, à caractère évènementiel, telles que le repas festif du 6 juillet dernier et d'autres pour faire découvrir un projet : visites de chantiers ...

Un marché public, sous la forme de bons de commande, de prestations de communication interne va être lancé afin de renforcer les actions et moyens de la communication et de l'information aux agents.

Le montant des dépenses nécessaires pour la durée du marché, 18 mois, est estimé selon deux seuils :

Le seuil minimum : 16 000€ et le seuil maximum : 50000€

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le lancement du marché à procédure adaptée pour les prestations de mise en œuvre de la communication interne

**Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de la Restauration /
Direction des Ressources Humaines**

Ressources Humaines

REF : DRH2013025

Signataire : BC/NH

OBJET :Personnel communal : approbation du principe de la désignation d'un prestataire pour la mise en œuvre de la communication interne au moyen d'un marché public

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics et plus particulièrement son article 28 ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt d'une culture d'administration partagée autour du service public local de renforcer les dispositifs de communication interne ;

A la majorité des membres du conseil, le groupe "Union du Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenu

DELIBERE :

APPROUVE le lancement d'un marché à procédure adaptée pour le développement de la communication interne

608.6237.020

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 01/03/2013

Publié le : 28/02/2013

Certifié exécutoire le : 01/03/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué